

La loi de modernisation agricole

La discussion du projet de loi sur l'agriculture a démarré au Sénat. Daniel Dubois, sénateur de la Somme du groupe Union centriste, est l'auteur de plusieurs amendements. Explications, notamment sur la compétitivité.

1 Quel constat faites-vous sur l'agriculture française ?

Elle connaît une dégradation de sa compétitivité sur les marchés. On ne peut l'ignorer en Picardie notamment, où elle pèse lourdement sur l'économie. Nos exportations ont diminué de 20% entre 2008 et 2009 et presque toutes les productions sont concernées. Nos producteurs connaissent des prix d'achat de leurs produits parfois inférieurs au coût de revient !

2 Quelles solutions proposez-vous ?

Nous proposons une fusée à trois étages : filière, contrat et compétitivité. Une meilleure organisation des producteurs pèsera dans les négociations commerciales, à la condition que celles-ci ne soient pas trop sectorisées territorialement. Nous souhaitons que ces filières interprofessionnelles puissent développer des instruments pour favoriser la compétitivité des produits.

Exemple : généraliser le transfert de propriété pour les organisations de producteurs afin d'en augmenter la capacité commerciale. Nous sommes également favorables au contrat, qui fixe une quantité, une durée et un prix entre deux cocontractants.

3 Et que faire pour la compétitivité ?

On a perdu en compétitivité à cause du coût du travail, des normes et des règlements sur l'agriculture. Il faut lui redonner de l'oxygène et de la transparence. Nous demandons un moratoire sur les normes et les règlements imposés aux agriculteurs français et un observatoire de la compétitivité. Il comprendrait deux sections : une sur les prix et les marges et une sur les distorsions de concurrence. La première aurait par décret la possibilité de demander l'affichage devant les caisses des supermarchés dont les centrales d'achat ne joueraient pas le jeu de la transparence des marges.